

Fiche de poste

AGENCE DU TRAVAIL D'INTERET GENERAL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE

Référence :	010 - MA- 2021
Intitulé du poste :	Responsable d'atelier métallerie
Corps concernés :	Agent non titulaire de catégorie A
Affectation :	Ministère de la Justice Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des Personnes placées sous main de justice (ATIGIP) Service de l'emploi pénitentiaire
Localisation :	Centre de Détention de Val-De-Reuil – Les Vignettes – Chaussée de l'Andelle – 27101 VAL-DE-REUIL CEDEX
Poste profilé :	OUI – PV
Groupe RIFSEEP :	Sans objet

I. Missions et organisation de l'Agence :

Le service à compétence nationale dénommé « Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice » rattaché au garde des sceaux, ministre de la justice et, pour sa gestion administrative et financière, à la direction de l'administration pénitentiaire, a pour mission de développer le travail d'intérêt général ainsi que la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique pour les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ), en particulier dans les établissements pénitentiaires.

À cet effet, l'ATIGIP est chargée :

- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice, en lien avec les autres ministères concernés, et notamment le ministère du travail, une stratégie nationale du travail d'intérêt général, de l'emploi pénitentiaire et de l'insertion professionnelle et par l'activité économique ;
- de rechercher des structures susceptibles d'accueillir des postes de travail d'intérêt général ainsi que des types d'activités ou de fonctions pour ces postes ; de rechercher des partenaires pour développer la formation professionnelle, le travail et l'insertion professionnelle et par l'activité économique des personnes placées sous-main de justice ;
- de coordonner avec les ministères concernés, la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires et d'y associer les collectivités territoriales ;
- d'administrer une plate-forme numérique au soutien de ses missions, permettant notamment de recenser et de localiser les offres d'activité ;
- en complément du travail en concession et au service général, d'assurer la gestion en régie de l'emploi dans les établissements pénitentiaires et d'organiser la commercialisation des biens et services produits par les détenus ; à ce titre, elle est chargée de gérer le compte de commerce intitulé « Régie industrielle des établissements pénitentiaires » ;
- d'animer un réseau de partenaires publics et privés sur le territoire ;
- d'assurer la promotion du travail d'intérêt général et de l'emploi pénitentiaire pour les majeurs et les mineurs, d'établir des statistiques et d'évaluer la mise œuvre de ces dispositifs ;
- de proposer au garde des sceaux, ministre de la justice les évolutions législatives et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires.

II. Missions et organisation du service :

Le service de l'emploi pénitentiaire est un des services de l'ATIGIP. Il est en charge de l'emploi pénitentiaire en régie et à ce titre assure la gestion technique, commerciale, administrative et financière de ses ateliers de production implantés principalement dans des établissements pour peines. Il est doté des moyens structurels et fonctionnels permettant de

développer le travail pénitentiaire.

Le service de l'emploi pénitentiaire représente 50 ateliers implantés dans une vingtaine d'établissements pénitentiaires, dans divers secteurs d'activités : confection - menuiserie boissellerie - métallerie - mécanique générale - imprimerie - informatique - traitement du son et de l'image - travail à façon - reliure - cuir - exploitation agricole. 1 200 détenus y sont employés et encadrés par 160 personnels de l'administration, appuyé par 55 personnels à Tulle (19). En 2021, le service de l'emploi pénitentiaire a réalisé un chiffre d'affaires de 30 M €.

Pour plus d'informations : <http://tig-insertion-pro.fr/> - <http://www.sep.justice.gouv.fr/>

III. Description du poste :

Placé sous l'autorité de la cheffe du Service de l'Emploi Pénitentiaire, le responsable d'atelier est en charge du développement et de la gestion des ateliers RIEP du Centre de détention de Val-De-Reuil. Il est l'interlocuteur du chef d'établissement pénitentiaire au plan local. Il est garant du bon fonctionnement des ateliers et de leurs résultats.

Il assure à ce titre :

- L'organisation du travail de cinq agents techniques et d'un responsable administratif local ;
- L'accueil, la formation et l'animation des opérateurs (personnes détenues) ;
- La proposition et le suivi des objectifs de production dont il est responsable (coûts, délais, qualité) ;
- L'organisation, la mise en œuvre et le suivi des prestations en fonction des capacités et des moyens de production ;
- En accord avec le service commercial, la négociation des prix et le suivi commercial, le suivi des clients, des plannings de livraison et de la facturation ;
- Les propositions des investissements nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs et à l'amélioration des performances ;
- Le suivi de la maintenance de l'outil de production ;
- Le développement des pratiques professionnelles ;
- La mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, il est principalement en relation avec :

- Le Directeur adjoint de l'ATIGIP ;
- La Cheffe du service de l'emploi pénitentiaire et ses adjoints ;
- Les services du siège et ateliers ;
- La Direction de l'établissement ;
- Les fournisseurs ;
- Les clients ;
- Organismes de formation.

Activités spécifiques de l'atelier :

- Travail du tube (découpe, cintrage, soudure....) ;
- Travail de la tôle (cisailage, encochage, poinçonnage, pliage, soudure....) ;
- Travail de peinture ;
- Travail de montage.

IV. Compétences requises – Aptitudes professionnelles requises :

- **Savoir** : Formation en mécanique et tôlerie industrielle – DUT ou BTS exigé ou expérience significative sur une poste d'encadrement et d'ordonnancement d'un atelier de production.
- **Connaissances** : Connaissances en maintenance électromécanique. Environnement professionnel. Maîtrise des logiciels bureautiques de base et de préférence d'un logiciel de gestion de production. Connaissance de la gestion administrative et financière.
- **Savoir-faire** : Expérience sur machines à commande numérique. Savoir encadrer, animer et conseiller une équipe, savoir organiser, s'adapter et prioriser, expérience d'encadrement et d'ordonnancement d'unités de production industrielle, maîtrise des logiciels bureautiques et spécialisés. Sensibilisation des équipes au contrôle qualité à tous les niveaux de la chaîne de production.
- **Savoir-être** : Rigueur, méthode, adaptabilité, sens du travail en équipe, maîtrise de soi, discernement, sens de l'éthique, sens de l'initiative, bonnes capacités relationnelles, disponibilité, pédagogie, réactivité.

Des formations d'adaptation à l'emploi en fonction des besoins peuvent être envisagées.

V. Caractéristiques administratives du poste :

La personne recrutée a un statut d'agent non titulaire de la fonction publique de l'État pour un contrat de 24 mois avec renouvellement par reconduction expresse.

La rémunération du poste est déterminée selon le profil du candidat et expérience.

La prise de fonction est prévue dès que possible.

Renseignements et candidatures

Sur les aspects techniques du poste :

Monsieur Frédéric CEAUX, chef de service adjoint
Tél : 05 55 29 02 03

Sur les aspects administratifs du poste :

Service des ressources humaines
Tél : 05 55 29 99 40

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser par mail ou par courrier à :

Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle des Personnes Placées Sous Main de Justice
Service des ressources humaines
11, rue Louisa Paulin B.P. 534
19015 TULLE CEDEX
recrutement@riep-justice.fr